

SERVICE ACADÉMIQUE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

SAIO/05-333-62 du 21/11/05

DISPOSITIF DE REORIENTATION EN BTS A L'ISSUE DU SEMESTRE D'ORIENTATION

Références : Arrêté du 9 avril 1997
Circulaire du 16 mai 1997

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Proviseurs de lycées publics
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO
s/c de Messieurs les Inspecteurs d'Académie, directeurs des services
départementaux de l'éducation nationale
Mesdames et Messieurs les responsables des services communs universitaires
d'information et d'orientation (SCUIO)
s/c de Messieurs les Présidents d'Université

Affaire suivie par : SAIO

La réorganisation du 1er cycle universitaire a prévu qu'à l'issue du 1er semestre de la 1ère année, les étudiants pouvaient choisir de se réorienter vers une section de Technicien Supérieur en lycée ou en I.U.T.

Ce choix doit permettre d'atteindre un diplôme de Technicien Supérieur en deux années, semestre suivi à l'université compris.

Ce dispositif s'appuie sur les places restées vacantes à la rentrée pour l'accueil en lycée. Vous trouverez ci-joint l'état des places vacantes dans les lycées publics et privés sous contrat. Cette information devra être mise à disposition des étudiants le plus largement possible.

Les candidatures :

A la suite des évaluations de fin de 1er semestre, courant janvier 2006, les étudiants pourront prendre contact directement avec les proviseurs des lycées concernés.

Ils adresseront une lettre de candidature sur papier libre dans laquelle ils pourront exprimer leur projet et faire état de leur cursus de formation et le cas échéant de leur expérience professionnelle ou de tout élément pouvant contribuer à l'évaluation du dossier.

Ils joindront à cette lettre les résultats obtenus au baccalauréat et à l'université.
Les candidatures devront parvenir aux établissements **avant le 31 janvier 2006**.

Le recrutement :

- Toutes les places vacantes doivent être offertes,
- Aucune candidature ne sera exclue d'emblée (candidats non retenus en juin 2005 par exemple)
- Il n'y a pas lieu de ne prendre en compte que des résultats et appréciations antérieurs au cursus à l'université ; les éléments d'évaluation recueillis au cours de ce cursus seront pris en considération.

L'entrée en formation devrait être réalisée avant les vacances d'hiver.

- L'organisation de l'année scolaire pourra être aménagée pour ces nouveaux étudiants (stage à effectuer pendant les congés d'été par exemple),
- Les étudiants restent administrativement inscrits à l'université.

Il serait souhaitable :

Pour les sections ou pour les lycées offrant un nombre plus important de places et /ou proches des universités, que s'établissent des relations avec les présidents des universités et responsables d'UFR pour favoriser un travail en commun des enseignants des STS, des DUT et des DEUG (examen des programmes suivis, repérage des convergences et différences à compenser ; prise en compte de l'évaluation du 1er semestre...).

Cette intégration tardive d'étudiants pose quelques problèmes d'ordre pédagogique et organisationnel qu'il convient de prendre en compte. Les Inspecteurs pédagogiques régionaux ainsi que le Délégué Académique à l'Enseignement Technique pourront être sollicités à ce sujet.

Signature : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités.

Domaine des services - Places vacantes en STS - novembre 2005

SPECIALITES	ETABLISSEMENT	Capacité accueil	nbre Places vacantes
Anim.Gest. Tourist	H.Romane - Embrun	24	6
	C.Hugues - Aix	35	9
	Péguy - Marseille	35	9
Ass.gestion PME/PMI	E.Zola-Aix	35	7
	Daumier-Marseille	35	7
	Pagnol - Marseille	35	4
	P. Langevin - Martigues	24	4
	St Eloi - Aix	35	7
	J.Perrimond-Marseille	35	8
	St Vincent de Paul-Mlle	35	20
	I. Dauphin - Cavaillon	35	1
Ass. de Direction	V. Hugo - Carpentras	35	6
	A. Briand - Gap	24	4
	E. Zola - Aix en Pce	24	3
	M. Curie - Marseille	35	2
	P. Langevin - Martigues	35	6
	Craponne - Salon	35	7
	St Eloi - Aix	35	7
	C.Péguy - Marseille	59	12
	Aubanel - Avignon	35	1
Ass.secrétaire trilingue	V. Hugo - Carpentras	35	6
	Périer - Marseille	35	5
	J.Perrimond-Marseille	24	7
Assurance	La Cadenelle - Marseille	24	13
	V. Hugo - Marseille	35	3
Banque	M.de Sully-Marseille	35	1
	V. Hugo - Marseille	35	3
Commerce internat.	Duby - Luynes	35	4
Com.des Entrepr.	St-Exupéry - Marseille	35	14
Communic.Visu.	St-Exupéry - Marseille	18	1
	St J. les Maristes - Mlle	24	7
Comptabilité	St J. les Maristes - Mlle	24	7
	D. Neel - Digne	35	10
	E. Zola - Aix en Pce.	24	1
	Montmajour - Arles	35	3
	Rimbaud - Istres	35	8
	M. Curie - Marseille	70	9
	Aubanel - Avignon	35	1
	C.Hugues - Aix	24	4
	Sacré-Cœur - Aix	35	8
	M.de Sully-Marseille	35	9
	J.Perrimond-Marseille	24	3
D.P.E.C.F.	La Cadenelle - Marseille	35	9
	St Jean - Salon	35	5
Diététique	M. Curie - Marseille	24	3
	C.Péguy - Marseille	24	7
Ec.Soc.Famil.	Marie-Curie - Marseille	30	1
	M. Curie - Marseille	35	1
Hôtellerie	La Gde Bastide-Mlle	70	6
	L.Hotelier - Marseille	60	4
Hyg.Propr.Envir.	René-Char - Avignon	15	7
Informatique Gest.	V. Hugo - Marseille	35	2
	C.Péguy - Marseille	35	5
Management des unités commerciales	Joliot Curie - Aubagne	35	2
	Périer - Marseille	70	3
	J. Monnet - Vitrolles	35	2
	Ly. de l'Arc - Orange	36	2
	M.de Sully-Marseille	70	2
Négociation et relation client	J. Curie - Aubagne	35	1
	Genevoix - Marignane	35	2
	St-Exupéry - Marseille	35	6
	Craponne - Salon	35	2
	M.de Sully-Marseille	35	8
	ORT-L.Bramson-Mlle	24	10
	La Cadenelle - Marseille	35	2
Transport	I. Dauphin - Cavaillon	35	6
Ventes prod.tourist	H.Romane - Embrun	18	4
	C.Hugues - Aix	59	12

Réorientation des étudiants vers une STS : rappel de la procédure

Après un semestre à l'université,
vous souhaitez vous **réorienter vers
une formation professionnelle en
STS** :

Vous devrez soumettre votre
candidature **directement aux
établissements** qui disposent de
places vacantes.

Pour constituer votre dossier,
vous adresserez une **lettre de
candidature** sur papier libre dans
laquelle vous expliquerez votre
motivation, votre cursus de formation,
vos expériences professionnelles ou
tout autre élément qui pourra aider
les enseignants de la spécialité à
évaluer votre dossier.
Vous joindrez à cette lettre vos
résultats au baccalauréat et les
résultats des évaluations obtenus à
l'université.

Vous pourrez utilement **vous faire
aider par vos enseignants à
l'université ou les personnels des
cellules universitaires
d'information**, en particulier pour
évaluer les acquis universitaires
transférables à la formation
envisagée en STS.

Votre candidature devra parvenir aux
établissements **avant le 31 janvier**

Si votre candidature est retenue,
vous serez directement intégré en 1^{re}
année de STS et vous devrez, avec
l'aide de l'établissement, organiser le
rattrapage des enseignements du 1^{er}
semestre de formation.

Domaine de la production - Places vacantes en BTS - novembre 2005

lycées publics + privés

SPECIALITES	ETABLISSEMENT	Capacité accueil	nbre Places vacantes
Ass.Tech.Ingenieur	Rempart - Marseille	24	7
Bâtiment	D. Diderot - Marseille	30	5
Bioanalyses et contrôles	Marie Curie - Marseille	30	1
Chimiste	J. Perrin - Marseille	35	3
	Chimie&Bio - Marseille	50	16
C.P.I.	J. Perrin - Marseille	30	4
	Ph de Girard - Avignon	30	6
Concept.Indus.Microtec	Mendès-France - Vitrolles	24	2
Construc. Métal.	J. Lurçat - Martigues	15	1
Electrotechnique	Fourcade - Gardanne	24	3
	Artaud - Marseille	30	8
	Jean-Perrin - Marseille	35	4
	Rempart - Marseille	24	3
	Ph de Girard - Avignon	30	3
Enveloppe bâtim.	D-Diderot - Marseille	15	1
fluide-climatique	D-Diderot - Marseille	15	3
fluide-frigo	D-Diderot - Marseille	15	2
fluide-maintenance	D-Diderot - Marseille	15	1
Géomètre Topo	R.Caillié- Marseille	15	4
I.R.I.S.	Vauvenargues -Aix	30	6
	ORT-Bramson-Mlle	15	2
	Benoît -Isle / Sorgue	24	3
	St J.B.de la Salle-Avignon	30	4
Maintenance	Pasquet - Arles	24	6
	St Eloi - Aix	35	1
	Ph de Girard - Avignon	24	1
M.A.I.	Vauvenargues - Aix	30	6
	Pasquet - Arles	24	3
	Rempart - Marseille	24	4
	Fabre - Carpentras	24	3
Productique mécanique	Rempart - Marseille	24	1
	P. Langevin - Martigues	24	4
	Fabre - Carpentras	15	1
réal.ouvr.chaudron.	Jean Perrin -Marseille	24	3
Systèmes électroniq	Fourcade - Gardanne	24	2
	Jean-Perrin - Marseille	30	4
	Rempart - Marseille	24	2
	St Eloi - Aix	24	5
	Modèle Electroniq-Mlle	30	4
	Benoît - Isle / Sorgue	15	1
Technico-Ciales.	Jean Perrin -Marseille	35	4
	Rempart - Marseille	35	2
Travaux Publics	D. Diderot - Marseille	30	2

Réorientation des étudiants vers une STS : *rappel de la procédure*

Après un semestre à l'université,
vous souhaitez vous **réorienter vers
une formation professionnelle en
STS** :

Vous devrez soumettre votre
candidature **directement aux
établissements** qui disposent de
places vacantes.

Pour constituer votre dossier,
vous adresserez une **lettre de
candidature** sur papier libre dans
laquelle vous expliquerez votre
motivation, votre cursus de formation,
vos expériences professionnelles ou
tout autre élément qui pourra aider
les enseignants de la spécialité à
évaluer votre dossier.
Vous joindrez à cette lettre vos
résultats au baccalauréat et les
résultats des évaluations obtenus à
l'université.

Vous pourrez utilement **vous faire
aider par vos enseignants à
l'université ou les personnels des
cellules universitaires
d'information**, en particulier pour
évaluer les acquis universitaires
transférables à la formation
envisagée en STS.

Votre candidature devra parvenir aux
établissements **avant le 31 janvier**

Si votre candidature est retenue,
vous serez directement intégré en 1^{re}
année de STS et vous devrez, avec
l'aide de l'établissement, organiser le
rattrapage des enseignements du 1^{er}
semestre de formation.